



# AVIS

**Le recueil des actes administratifs pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2019 est à la disposition du public à l'accueil de l'hôtel de ville, aux jours et heures habituels d'ouverture.**

A Saint-Palais-sur-Mer,

Le 27 FEV. 2020

Le maire,



**Claude BAUDIN**